

**Belfort**  
France

9, 10 et 11  
Juillet  
2012

XLIX<sup>e</sup> Colloque **ASRDLF**

**Industrie, villes et régions  
dans une économie  
mondialisée**

Association  
de Science Régionale  
de Langue Française

unine Université de Neuchâtel

UFC UNIVERSITÉ DE FRANCIS-COMTE

AGRO SUP Institut National Supérieur de l'Agriculture, de l'Agroéquipement et de l'Agroalimentaire

utbm Université de Technologie de Belfort-Montbéliard

uB

## Proposition d'une session spéciale

### 1. Session spéciale proposée par :

Cadoret Anne, Maître de Conférences en géographie-aménagement, Laboratoire ThéMA (Théoriser et Modéliser pour Aménager) UMR CNRS 6049, Université de Bourgogne.

Ségolène Darly, Maître de Conférences en géographie, Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces UMR CNRS 7533, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

### 2. Intitulé souhaité :

**Les associations environnementales et l'action publique pour l'aménagement et la gestion des territoires : quels impacts territoriaux de leurs stratégies et de leurs réseaux ?**

### 3. Mots clés :

Associations, environnement, contestations, participations, territoires, action publique, action collective

### 4. Positionnement scientifique

Compréhension des dynamiques locales d'aménagement et de gestion des territoires  
Pluridisciplinarité  
Géographie des réseaux sociaux

### 5. Appel à communiquer

Les associations environnementales jouent un rôle important dans la gestion et l'aménagement des territoires. Elles partagent un même objectif : la prise en compte de « l'environnement », bien que

sous ce terme se cache une grande diversité de perceptions et d'engagements. Matagne (2003) évoque une « *nébuleuse écologico-environnementaliste aux contours difficiles à saisir* ». Chaufer (2001) précise que les associations sont « *hétérogènes et multiformes, car plus ou moins institutionnalisées et/ou plus ou moins locales* », Jobert (1998) parle de « *nébuleuse des mouvements associatifs d'inspiration naturalistes* » et Millereau (2001) de « *bio-diversité associative* ». Plusieurs typologies tentent d'éclaircir cette diversité, en prenant en considération différents critères comme l'aire d'action, la durée de vie, le niveau d'engagement, les liens avec d'autres associations, leur mode de financement, leurs objectifs et les intérêts qu'elles défendent (Lascoumes (1992), Lecourt (2002), Cadoret (2006), etc.), ou en prenant en considération un axe de différenciation comme l'origine de l'engagement associatif (Rousseau, 2001 ; Lecourt et Faburel, 2005). D'autres approches mettent en lumière les actions entreprises par les associations en tant qu'acteurs collectifs, dans le cadre de stratégies (Chaufer (2001), Cadoret (2006)) qui mobilisent diverses modalités d'action, comme le recours aux tribunaux, analysé par Melot et Pham (2008) ou Darly (2010), ou l'engagement dans des démarches participatives ou contestataires (notamment Blatrix, 2002 ; Renaud, 2001).

Ces stratégies – informatives, éducatives, contestataires, participatives, etc.- très souvent complémentaires (Blatrix, 2002 ; Beuret et Cadoret, 2011) se sont diversifiées et ont évolué dans le temps. Les décennies 1990 et 2000 voient l'adoption de cadres plus ou moins contraignants dont l'objectif est de permettre notamment au citoyen d'accéder aux informations et de donner son avis (parmi eux : la déclaration de Rio en 1992, la convention Aarhus en 1998 à l'échelle internationale ; la circulaire Bianco en 1992, la Loi Barnier en 1995, la Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain en 2000, la Loi Grenelle 2 en 2009, etc., pour la France). Aucun projet d'aménagement ou de gestion d'un territoire n'omet la prise en compte des aspects environnementaux (Lussault, 1995 ; Veyret, 2003 ; Claeyes-Mekdade, 2003). Cependant, cela n'évite pas les oppositions et tout projet doit être capable de répondre aux exigences législatives et sociétales et d'anticiper les oppositions (dont les arguments sont souvent dans le registre de l'environnement). Dans ce contexte, la mise en place de dispositifs participatifs semble être un atout pour les opérateurs et les pouvoirs publics. Cela conduit à un appel fort à la participation, avec une place beaucoup plus importante réservée aujourd'hui à la société civile, dont font partie les associations (Raymond, 2009). Ainsi, de nombreuses associations se sont impliquées dans les dispositifs participatifs dans un contexte où l'action publique est marquée de plus en plus par la participation des citoyens, de l'information à la négociation en passant par la consultation et la concertation. Pour Lascoumes, l'engagement participatif des associations des années 1980-1990, encouragé par les institutions publiques, est le signe d'un abandon de leurs pratiques conflictuelles, pourtant propres à leur rôle initial de contre-pouvoir (Lascoumes, 1992).

Certaines associations mettent cependant aujourd'hui en cause la légitimité de ces dispositifs. La participation telle qu'elle est mise en place par les autorités publiques ne semble pas toujours répondre aux exigences des citoyens et de nombreuses associations le font savoir en critiquant, voire en boycottant les procédures. D'une façon plus générale, les associations semblent, depuis le début des années 2000, remobiliser les actions de contestation (Renaud, 2001 ; Sawicki, 2003). Comment ce phénomène se caractérise-t-il ? Y a-t-il concurrence ou complémentarité entre les stratégies contestataires et participatives au sein de l'action d'une association et entre organisations associatives environnementales ? En cas de complémentarités, sur quoi se basent-elles ? Quelles sont les conséquences territoriales des stratégies mises en œuvre ? Quel rôle joue les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans la mobilisation des associations ? Modifient-elles les stratégies ou en font-elles émerger de nouvelles ? Le changement des stratégies d'action au sein des associations environnementales qui semble s'opérer depuis l'appel à une plus forte participation citoyenne a-t-il un impact sur le réseau associatif ?

Au-delà des réseaux formalisés par le fédéralisme associatif, il existe des réseaux informels, une toile associative qui repose sur des liens qui deviennent visibles notamment lors d'actions collectives (par exemple devant les tribunaux ou lors de manifestations publiques) ou encore en cartographiant les liens Internet mis en avant par les associations sur leur site. Parfois, la mise en commun de compétences techniques, juridiques et scientifiques permet de renforcer les actions d'associations et de répondre à des besoins qu'une association ne peut satisfaire seule. Cependant, ces associations environnementales n'ont pas toujours les mêmes objectifs environnementaux : leur capacité à se coordonner ou au contraire leur incapacité à créer des liens dépend-il de ces divergences ? Quelles en sont les conséquences sur leurs stratégies d'action ? La Branche (2009) souligne que peu de travaux portant sur le fait associatif dans le domaine de l'environnement s'intéressent aux objectifs environnementaux de ces organisations. Quels sont-ils et comment se caractérisent-ils ?

Cette session lance un appel pour offrir des pistes de réflexion non seulement pour éclaircir la question des objectifs environnementaux des associations, mais également pour comprendre en quoi les divergences qui peuvent résulter de la diversité de leurs objectifs ont un impact sur leurs stratégies et/ou sur la prise en compte du discours associatif par les élus, les agents administratifs ou les entreprises. Comment se tissent, se consolident et/ou se désagrègent les réseaux associatifs liés à l'environnement ? Le développement des NTIC marquent-ils une rupture dans les choix stratégiques des associations ? Quel rôle les réseaux associatifs jouent-ils dans la gestion des territoires ?

L'appel à contributions porte moins sur les rapports entre les associations et les pouvoirs publics que sur l'émergence et l'évolution des réseaux associatifs et leurs caractéristiques (objectifs, stratégies d'actions,...) ainsi que leur impact pour l'aménagement et la gestion des territoires.

La session privilégie les apports théoriques sur ces questions, illustrés par des études de cas, au sein d'un territoire (milieu urbain, portuaire, rural, montagnard, littoral...), ou sur une thématique particulière (santé, transport, espaces protégés, pollution, ...) et est bien évidemment ouverte aux contributions présentant des exemples dans les pays du sud, pour mettre en discussion la diversité des situations.

Une sélection des contributions mettant l'accent sur l'usage et/ou le non-usage des NTIC par les associations fera l'objet d'une publication dans un numéro spécial sur les réseaux sociaux de la revue Netcom (*Networks and communication studies. Réseaux, communication et territoires*, ISSN 0987-6014).

### **Références bibliographiques :**

Beuret et Cadoret, 2011, Retour d'expériences sur la concertation vue par les acteurs environnementaux et les élus locaux, Rapport ADEME, 2011, 224p.

Blatrix C., 2002. Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective, Politix, pp. 79-102

Cadoret A., 2006, Conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux : enjeux d'une gestion intégrée ? Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon, doctorat de géographie, Université Paul-Valéry, Montpellier III

Chaufeur D., 2001. Démocratie locale et associations contre-pouvoirs. In *Annuaire des collectivités locales*, tome 21, pp 143-158

Claeys-Mekdada C., 2003, Le lien politique à l'épreuve de l'environnement : expériences camarguaises, Bruxelles : Presses Interuniversitaires Européennes, 246p.

Darly S., 2010, Contentieux administratif et processus de régulation de l'action publique sur le foncier agricole : analyse de l'activité des tribunaux en Ile-de-France, communication au colloque « Gouvernance de l'agriculture urbaine et périurbaine. Processus et modèles de développement. », organisé dans le cadre du 78<sup>ème</sup> congrès de l'ACFAS à l'Université de Montréal (Québec), mai 2010.

Jobert A., 1998, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », Politix, pp. 67-92

La Branche S., 2009. L'insoutenable légèreté environnementale de la participation : une problématisation, In Vertigo, Vol. 9, n°1, mai 2009.

Lascoumes P., 1992, L'éco-pouvoir, environnements et politiques, Paris, La Découverte

Lecourt 2002, « Une géographie des conflits associatifs liés à l'environnement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton, ESO- travaux et Documents, N°18, décembre 2002

Lussault M., 1995, « L'objet environnemental dans l'action territoriale », *Montagnes Méditerranéennes*, n°1/1995, pp. 75-91

Matagne P., 2003, « Aux origines de l'écologie », *Innovations*, 2/2003 (no 18), p. 27-42.

Melot R., Pham H.V., 2008, Le contentieux de l'environnement traité par les tribunaux administratifs : analyse d'une année de décisions en France, In Melot R. (dir) 2008, *Conflits environnementaux et gestion des espaces : Modalités de recours au tribunal, pratiques administratives et logiques d'acteurs entre environnement et aménagement*, Rapport scientifique, Mission Droit et Justice.

Millereau, 2001, « Des fondements et des modes d'action citoyens », In « les associations de protection de la nature et de l'environnement et leurs partenaires dans le débat citoyen », Colloque FNE, 2001

Raymond R. 2009. La « société civile », ce « nouvel » acteur de l'aménagement des territoires, In *L'information géographique* n°2

Renaud Y., 2001, De la contestation à la concertation, *Les annales de la recherche urbaine* n°89, pp. 62-69

Sawicki F., 2003, « Le temps de l'engagement : à propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement », *La politisation, Belin, "Socio-histoires"*

Veyret Y., 2003, *Géo-environnement*, Paris : SEDES, 159 p.

## **6. Modalités d'envoi des propositions**

Les propositions de communication sont à soumettre pour le **1er mars 2012**.

Les envois de résumés s'effectueront directement en ligne par les participants sur le site du colloque : [www.2012.asrdlf.org](http://www.2012.asrdlf.org) en précisant l'appartenance à la session spéciale : « Les associations environnementales et l'action publique pour l'aménagement et la gestion des territoires : quels impacts territoriaux de leurs stratégies et de leurs réseaux ? »

En cas de difficulté, un message pourra être adressé à : [asrdlf2012@univ-fcomte.fr](mailto:asrdlf2012@univ-fcomte.fr)

## **7. Contenu indicatif du résumé à soumettre**

**([http://thema.univ-fcomte.fr/2012.asrdlf\\_com/envoieresume/](http://thema.univ-fcomte.fr/2012.asrdlf_com/envoieresume/))**

Les propositions de communication sont déposée depuis le site du colloque Elles doivent contenir les éléments suivants :

- Les coordonnées précises du ou des auteurs
- Le titre de la communication
- La référence à la thématique d'atelier ou de session visée
- L'objectif de la communication
- L'originalité du sujet
- La méthode
- Les résultats attendus
- Une bibliographie (15 références principales au maximum)

## **8. Date de retour des avis du comité scientifique**

L'avis du comité scientifique sera communiqué aux auteurs des propositions à partir du 2 avril 2012.

## **9. Communications définitives**

Après acceptation par le comité scientifique, le texte complet des communications devra parvenir aux organisateurs du colloque au plus tard le 15 juin 2012. Les envois de communications définitives s'effectueront directement en ligne par les participants.